

Attention aux produits électriques non conformes !

Les produits électriques non conformes aux règles de sécurité sont de plus en plus nombreux sur le marché français et européen. ils peuvent être dangereux jusqu'à provoquer des incendies et des électrocutions.

Enjeu : assurer la sécurité électrique

Le nombre d'équipements et produits électriques potentiellement dangereux, vendus et installés en France et en Europe, progresse rapidement avec la multiplication des pays fabricants et des canaux de ventes, dont internet. En outre, ces produits ont souvent une durée de vie très limitée.

Les produits, non conformes aux référentiels européens et français, ne respectent pas en général les normes de sécurité et échappent aux contrôles. Ils peuvent être à l'origine de graves accidents domestiques : chocs électriques, électrocutions, incendies.

L'Observatoire National de la Sécurité Électrique (ONSE), co-présidé par Consuel comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité. et Promotelec, appelle les installateurs et les consommateurs à la plus grande vigilance face à ce type de produits.

La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), l'ONSE, groupements professionnels, fabricants, ... se mobilisent contre les produits électriques dangereux. Ils ont créé l'Association Sécurité Electrique et Conformité, qui a pour objet de contribuer à maintenir la sécurité des utilisateurs en détectant et en faisant interdire ces produits.

Détecter les produits dangereux

Détecter des produits électriques dangereux n'est pas facile parce que tous ces produits ont plus ou moins la même apparence.

On distingue :

- les **contrefaçons** réalisées avec des matériaux et des composants de moins bonne qualité que les produits conformes, ce qui peut parfois se percevoir.
- les **produits de mauvaise qualité**, par exemple en provenance de pays à bas salaires et où les règles de sécurité sont moins strictes. Certains réseaux de revendeurs parallèles peu scrupuleux y apposent les logos et sigles non vérifiés.
- les produits dont la **technologie est interdite en France** (par exemple des disjoncteurs ou interrupteurs différentiels dont le fonctionnement dépend de la tension d'alimentation) mais qui sont présentés comme une technologie autorisée. D'où l'importance de choisir un électricien qualifié, qui utilisent des produits aptes à assurer leur fonction de sécurité.

Quelques précautions de bons sens peuvent vous éviter des achats à risques :

- méfiez-vous des produits dont le prix se situe nettement en dessous des prix courants du marché ;
- ne payez pas en liquide les équipements électroménagers et demandez une facture ;
- vérifiez les conditions de garantie et de service après-vente ;
- vérifiez la présence d'une notice (sans fautes d'orthographe) ;
- évitez d'acheter des produits de marques inconnues et à bas prix sur internet, ou dans des boutiques "douteuses" ;
- privilégiez en règle générale l'achat de produits de marques reconnues et qui vous sont familières ;
- choisissez des produits électriques qui affichent la marque de conformité NF.

Marque NF ou marquage CE

Le marquage CE ou la marque NF est indiqué sur le produit et/ou sur l'emballage.

Le meilleur moyen de se prémunir contre l'achat d'appareils électriques non-conformes, et par conséquent pouvant être dangereux, est d'acheter des produits marqués NF ou NF Électricité.

Le **marquage CE** indique que les produits respectent les exigences essentielles des Directives européennes en matière de sécurité, de santé publique et de protection des consommateurs. Il est obligatoire pour qu'un matériel électrique soit vendu sur le marché européen.

Attention, auto-déclaré par le fabricant, il est courant que des produits non conformes détiennent la mention CE. De plus, les prélèvements occasionnels pour contrôle sont aléatoires.

La **marque NF** apporte une preuve indiscutable que le produit est conforme à des caractéristiques de **sécurité**, d'**aptitude à l'emploi** et de **qualité** (performances, durabilité), définies dans le référentiel de certification.

La certification est la reconnaissance par un organisme indépendant, de la conformité et du respect d'un produit, d'un service, d'une organisation ou du personnel à des exigences fixées par un référentiel..

Pour obtenir la marque NF, les produits doivent respecter un cahier des charges très précis et le LCIE (Laboratoire central des industries électriques) vérifie le respect de ce cahier des charges, au moyen d'essais.

Outre les résultats de ces essais, le dossier de demande d'agrément comprend également de nombreuses informations techniques sur les produits, la liste des lieux de production, et implique la visite de ces lieux de production par des experts du LCIE. En outre, un prélèvement régulier de produits est effectué dans le commerce, pour contrôle.

Source Promotelec.